

# Les meubles se recyclent aussi...



MOBILIER

À partir du 15 octobre les déchets de mobilier déposés dans votre déchèterie vont pouvoir être recyclés et non plus enfouis comme auparavant pour notamment la quasi-totalité des matelas, des sièges et meubles rembourrés et une grande part des meubles en bois ou panneaux de particules.

## Vous souhaitez vous séparer de votre meuble ? Deux solutions s'offrent à vous :

- Il est en bon état : donnez-le à une association de l'économie solidaire,
- Il est usagé : déposez-le dans la benne dédiée à la déchèterie, il sera recyclé en matière première ou en énergie.

## Les déchets d'ameublement sont tous des meubles usagés :

- 1 - Meubles de salon/séjour/salle à manger,
- 2 - Meubles d'appoint,
- 3 - Meubles de chambre à coucher,
- 4 - Literie,
- 5 - Meubles de bureau,
- 6 - Meubles de cuisine,
- 7 - Meubles de salle de bains,
- 8 - Meubles de jardin,
- 9 - Sièges,
- 10 - Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité.

Il s'agit des « biens meubles et de leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail » (Article R543-240 du Code de l'Environnement).

## Quand le geste de tri devient un don...

Les meubles en état d'usage pourront toujours être confiés à une association (*liste sur [smdvosges.com](http://smdvosges.com)*) et profiteront à des foyers qui en ont besoin.

## ... pour atteindre les objectifs

fixés par les pouvoirs publics pour atteindre 80 % de valorisation, pour fin 2017 afin de réduire la mise en installation de stockage à 20 % maximum.

Sachant que le gisement dans les Vosges est de 6000 tonnes par an (*étude CAP3C de 2012*), il y a matière à trier, valoriser, recycler, réutiliser...

**Objectif 2015**  
**45% de recyclage & de réutilisation\***

## Un doute, une question ?

### Retrouvez toutes les informations :

Sur [www.smdvosges.com](http://www.smdvosges.com).



## Votre déchèterie

## 8 rue de la Favée à Fresse-sur-Moselle

☎ 03 29 62 05 02

### Horaires d'ouverture :

Les lundis, mercredis et vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Les mardis et jeudis de 14h à 18h  
Les samedis : de 9h à 12h et 14h à 17h

### Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

8, rue de la Favée 88160 Fresse-sur-Moselle

Tél. : 03 29 62 05 02

[admin@cc-ballonsdeshautesvosges.fr](mailto:admin@cc-ballonsdeshautesvosges.fr)



Grâce à vous le "Mobilier" se valorise et se recycle. Merci !

